

## **AVIS PUBLIC**

### **Programme RénoRégion 2022-2023**

**Gracefield, le 26 juillet 2022** - En suivi des récentes annonces gouvernementales, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désire aviser la population qu'une aide financière de 360 000 \$ est mise à sa disposition dans le cadre du programme de rénovation de la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence. Grâce au programme RénoRégion de la SHQ, vous pourriez recevoir jusqu'à 20 000 \$ ou 25 000 \$ en subvention, selon le revenu de votre ménage.

#### **Admissibilité**

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeurs.

Autres conditions d'admissibilité :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière;
- La valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est de 150 000 \$, excluant la valeur du terrain;
- La présence d'une défaut majeure admissible au programme doit être confirmée par un inspecteur accrédité par la SHQ lors d'une visite à domicile;
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme RénoRégion ou RénoVillage au cours des cinq années précédant sa demande.

À compter du 26 juillet 2022, les formulaires de demande seront disponibles au siège social de la MRC, situé au 7, rue de la Polyvalente à Gracefield, au point de service de Maniwaki de la MRC, situé au 186, rue King et dans les bureaux municipaux.

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau invite également la population à se procurer les formulaires sur notre site web au [www.mrcvg.qc.ca](http://www.mrcvg.qc.ca) et à transmettre la documentation par courriel à l'adresse [info@mrcvg.qc.ca](mailto:info@mrcvg.qc.ca). Il est très important de joindre les documents demandés, car seuls les dossiers complets seront traités.

La date limite pour la réception des demandes est le **mercredi 31 août 2022**. Toute demande reçue au-delà de cette date sera automatiquement rejetée.

#### **Traitement des demandes**

Il est très important de joindre à votre demande tous les documents demandés, car les dossiers complets seront prioritaires. **La MRC entrera seulement en contact avec les propriétaires dont la demande est retenue.**

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la MRC au 819 463-3241 poste 221.